

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxyde d'aluminium

Date de révision: 06.02.2020

Code du produit: AOAL080-220

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Oxyde d'aluminium

Autres désignations commercialesAOAL080, AOAL100, AOAL120, AOAL120.20, AOAL150, AOAL180, AOAL220,
AOEK080, AOEK120

Numéro d'Enregistrement 01-2119529248-35-

REACH:

N° CAS: 1344-28-1

N° CE: 215-691-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. +49 2129 5568-276

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classée comme dangereuse dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Caractérisation chimique**

ALUMINA

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxyde d'aluminium

Date de révision: 06.02.2020

Code du produit: AOAL080-220

Page 2 de 6

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1344-28-1	Aluminium oxide			>95 %
	215-691-6		01-2119529248-35	
13463-67-7	Titan dioxide			<5 %
	236-675-5		02-2119879066-28	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

aucune/aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune/aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

aucune/aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxyde d'aluminium

Date de révision: 06.02.2020

Code du produit: AOAL080-220

Page 3 de 6

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

aucune/aucun

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

aucune/aucun

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Abrasif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium, fumée d'oxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	24		VLE courte durée	
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1344-28-1	Aluminium oxyde	Aluminium (/g créatinine)	60 µg/g	U	a

Conseils supplémentaires

À observer: Directives nationales de Valeurs limites au poste de travail

 Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Oxyde d'aluminium

Date de révision: 06.02.2020

Code du produit: AOAL080-220

Page 4 de 6

Mesures d'hygiène

Mesures minimales de protection selon TRGS 500

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever les vêtements souillés, imprégnés Mesures de protection supplémentaires pour les mains: protection préventive de la peau

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques DIN EN 166

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Cuir exempt de chromate

Protection respiratoire

Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

Demi-masque filtrant (NF EN 149)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide, poudre	
Couleur:	blanc - marron	
Odeur:	aucun(e)	
pH-Valeur:		non applicable
Modification d'état		
Point de fusion:		ca. 2000 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Température d'inflammation:		non applicable
Pression de vapeur:		non applicable
Densité (à 20 °C):		ca. 4 g/cm ³
Hydrosolubilité:		insoluble
Durée d'écoulement:		non applicable
Teneur en solvant:		0%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	100%
--------------------------	------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxyde d'aluminium

Date de révision: 06.02.2020

Code du produit: AOAL080-220

Page 5 de 6

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune/aucun

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

L'expérience tirée de la pratique n'a révélé aucun indice de propriétés CMR des catégories 1 ou 2.

Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

aucune/aucun

12.2. Persistance et dégradabilité

Selon nos connaissances actuelles, ce produit est inerte et non dégradable.

12.4. Mobilité dans le sol

aucune/aucun

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

120117 Déchets provenant de la mise en forme ou du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Déchets provenant de la mise en forme et du traitement de surface physique et mécanique des métaux et des matières plastiques; Déchets de grenailage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 16

L'élimination des emballages contaminés

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxyde d'aluminium

Date de révision: 06.02.2020

Code du produit: AOAL080-220

Page 6 de 6

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0%

Information supplémentaire

Aucun à notre connaissance.

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 0%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.